

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de  
cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023

PRESENTS :

M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président;  
J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA, J.GUILLAUME,  
Echevins;  
C.FETTEN, C.PHILIPPART, M.PHILIPPE,  
A.LAMBORELLE,  
A-S.GADISSEUX, N.GERADIN, V.PENOY, C.CRINS,  
F. MATHURIN, P. DUBUISSON, F. MARVILLE, M.  
BUYTAERT, Conseillers communaux  
J-Y BROUET, Directeur général

**OBJET :**      **Wallonie-Bruxelles International**  
                  **Zone fonctionnelle transfrontalière Luxembourg-Wallonie Nord**  
                  **Marque d'intérêt et candidature pour siéger dans l'organe décisionnel**

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment son article L1122-30;

Vu le programme de coopération territoriale Interreg VI Grande Région (Interreg GR) soutenant, dans le cadre de son axe stratégique « une Grande Région plus proche des citoyens » et au cours de la période de programmation 2021-2027, la mise en œuvre de stratégies de développement territorial intégrées par le biais d'une gouvernance locale et transfrontalière dite « zone fonctionnelle » ;

Considérant la définition de deux zones fonctionnelles distinctes au nord et au sud de leur frontière commune ;

Considérant que la mise en œuvre des stratégies aura lieu par des projets opérationnels portés par les acteurs locaux des zones fonctionnelles transfrontalières. Pour la zone fonctionnelle Luxembourg-Wallonie Nord, une allocation FEDER de 5,10 millions d'euros est prévue pour le cofinancement des projets de la période de programmation 2021-2027 ;

Considérant que la sélection et la mise en œuvre de ces projets nécessitent la mise en place d'une gouvernance locale qui fonctionnera indépendamment du comité de suivi du programme Interreg Grande Région ;

Vu le courrier daté du 21/11/2023 de Wallonie-Bruxelles International relatif à l'appel à confirmation d'intérêt et à candidatures pour siéger dans l'organe décisionnel de la zone fonctionnelle transfrontalière Luxembourg-Wallonie-Nord ;

**Par ces motifs ;**

**Sur proposition du Collège Communal et après en avoir délibéré,**

**Par oui, abstention et opposition**

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : De marquer son intérêt et de poser sa candidature pour siéger dans l'organe décisionnel de la zone fonctionnelle transfrontalière Luxembourg-Wallonie Nord.

Article 2 : De s'engager dans la mise en œuvre de la zone fonctionnelle Luxembourg-Wallonie nord en intégrant son organe décisionnel.

Article 3 : Si la candidature de la Commune de Houffalize est retenue, de proposer Marc Caprasse, Bourgmestre, comme représentant effectif de la Commune au sein de l'organe décisionnel et Marc Knoden, Echevin, comme suppléant afin d'assurer le bon fonctionnement de cet organe décisionnel.

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE DATE QUE DESSUS :

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,  
(s)J-Y. BROUET

Le Président,  
(s)M.CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,  
J-Y.BROUET

Le Bourgmestre,  
M.CAPRASSE